

Séez, le 25 février 2026

ÉCLAIRCISSEMENTS SUR L'ÉVOLUTION DES TAUX DE FISCALITÉ VOTÉE PAR LA CCHT



À la suite de la parution d'un article dans Le Dauphiné Libéré concernant la hausse des taux de fiscalité votée par les élus de la CCHT, le Président tient à apporter les précisions suivantes afin d'éclairer les contribuables sur la réalité de l'impact de cette décision et sur les services qu'elle permet de financer.

LE CONTEXTE

Dans un objectif de clarté pour tous, il est essentiel de souligner que **l'impact réel pour le contribuable** des nouveaux taux de fiscalité **s'élève à 2,1%**, dont 0,8% est lié à l'évolution des bases fiscales décidée par l'État. Cette part ne représente qu'une faible proportion de la feuille d'imposition globale des ménages. Les élus ont effectivement voté une augmentation de 35% des taux de fiscalité **uniquement pour la part de la CCHT**. Pour rappel, parmi l'ensemble des taxes, une part est prélevée par les communes et une autre par la communauté de communes.

DES SERVICES CONCRETS POUR LES HABITANTS

Cette hausse permet de financer des projets et services essentiels au quotidien des habitants :

- La mise en place de la **Maison France Services**, pour faciliter l'accès aux démarches administratives ;
- Le développement du **Transport social à la demande**, pour une mobilité adaptée à tous ;
- Le **déploiement toute l'année** des lignes de bus S82 et S83 circulant entre Bourg-Saint-Maurice et Tignes / Val d'Isère, améliorant la desserte du territoire ;
- La participation au financement du **pôle d'échange multimodal de Bourg-Saint-Maurice**, pour une meilleure interconnectivité ;
- L'ouverture de **bureaux d'information touristique** à Séez et Villaroger, soutenant l'attractivité et l'économie locale.
- Le **portage de repas à domicile**.
- La mise en œuvre du **Programme Local de l'Habitat** (PLH).
- La forte participation de la CCHT aux frais des **transports scolaires** pour les familles.

Cette décision, prise en toute transparence lors du dernier conseil communautaire, s'inscrit dans un contexte de nécessité budgétaire pour maintenir la qualité des services publics locaux et financer les projets essentiels à l'attractivité et au développement du territoire. La CCHT reste attachée à une gestion rigoureuse et responsable des deniers publics, et tient à rassurer les contribuables sur la modération de l'impact réel de cette évolution.

CONTACT PRESSE

Communauté de communes de Haute Tarentaise

Céline CLÈRE, Responsable Communication

04 79 41 09 86 | 06 72 29 65 62

communication@hautetarentaise.fr